MUNICIPALITÉ DE BOTTENS

Bottens, le 22 octobre 2018

Au Conseil communal
de et à
1041 Bottens

Préavis municipal n° 2018-10
Relatif au
Budget des comptes de fonctionnement pour l'année 2019

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Le présent préavis a pour but d'inviter le Conseil Communal à adopter le budget 2019.

1. Généralité

Le budget 2019 présente un excédent de charges sur les revenus de **Fr. 196'296.-** et une marge d'autofinancement de **Fr. 232'920.-**

En tenant compte de la simulation de la péréquation 2019, l'excédent de charges s'élève à **Fr. 154'296.-**

L'utilisation du fonds de réserve pour l'élimination des ordures permet d'équilibrer le chapitre 45 « ordures ménagères et déchetterie communale » sans recourir à l'impôt.

Péréquation directe et facture sociale

La simulation effectuée d'après les chiffres du budget 2019 montre un solde en notre faveur de Fr. 46'000.- pour la péréquation directe et un solde à payer de Fr. 4'000.- pour la facture sociale par rapport aux acomptes demandés. Le budget n'a pas été adapté à cette simulation car les chiffres définitifs sont susceptibles d'évoluer et dépendent des impôts perçus par l'ensemble des communes vaudoises.

Remarques préalables

- La péréquation directe présente une hausse de 1.52 point d'impôt par rapport aux comptes 2017. Sans la compensation du canton de 50 millions (compte 2100.451), la hausse aurait été plus élevée.
- La péréquation indirecte (=facture sociale) présente une hausse de 0.76 point d'impôt par rapport aux comptes 2017.
- Les pertes de revenus des personnes morales représentent une perte de 0.37 point d'impôt [1] (Fr. 15'381.-), respectivement 0.25 point d'impôt avec la compensation de l'Etat de Vaud, par rapport aux comptes 2017.
- Le budget a été établi avec une population estimée à 1'300 habitants.
- Le coût par habitant 2019 budgétisé par l'ASIRE s'élève à Fr. 631.90 (95% de sa planification financière) et s'élevait à Fr. 603.50 dans le budget 2018.
- Les dépenses d'entretien (nature 314) sont supérieures de Fr. 20'000.- au budget 2018.

[1] Valeur du point d'impôt 2017 : Fr. 41'052.- / valeur du point d'impôt 2019 selon budget : Fr. 42'077.-

2. Récapitulatif par dicastère

Dicastères	Budget 2019		Budget 2018		Comptes 2017	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
Administration communale	760'311	143'579	730'351	141'125	718'643	156'325
Finances	867'813	3'990'157	803'672	3'895'569	804'989	3'570'103
Domaines et bâtiments	608'995	393'326	552'518	391'880	526'114	400'259
Travaux	647'933	474'760	724'753	523'194	785'666	552'542
Instruction publique et cultes	848'670	450	827'820	450	703'749	634
Police	179'451	19'015	175'455	16'104	157'379	12'227
Sécurité sociale	1'108'114	0	1'154'053	0	995'550	0
Services industriels	112'530	112'530	135'520	135'520	162'077	162'077
	5'133'817	**5'133'817**	**5'103'842**	**5'103'842**	**4'854'170**	**4'854'170**
Excédent de charges	**196'296**		**385'912**		**39'181**	

3. Marge d'autofinancement

La marge d'autofinancement (=cash-flow ou capacité d'autofinancement) est la capacité à effectuer des investissements sans recourir à l'emprunt. La marge nette d'autofinancement résulte de la marge d'autofinancement retranchée des amortissements ordinaires. Pour mémoire, des finances saines, devraient présenter une marge nette d'autofinancement égale ou supérieure à zéro. En effet, elle est la capacité à supporter le coût des futurs investissements.

	Budget 2019		Budget 2018		Comptes 2017	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
Comptes de fonctionnement épurés[2]	4'520'649	4'753'569	4'420'172	4'531'023	4 113 867	4 650 286
Marge d'autofinancement		**232'920**		**110'851**		**536'419**
Amortissements comptables		-451'801		-485'028		-478'727
Marge nette d'autofinancement		-218'881		-374'177		57'692

4. Mouvement des fonds de réserve

Fonds de réserve	Montant	Justificatif
Elimination des ordures (2800.06)	-15'404	Equilibrage chapitre 45
Épuration des eaux (2800.01)	21'188	Équilibrage chapitre 46
Service des eaux (2800.02)	-9'354	Équilibrage chapitre 81
Défense incendie (2800.03)	-19'015	Équilibrage chapitre 65
Fonds de réserve général (2820.00)	-196'296	Équilibrage Comptes
Total	**-218'881**	

5. Ecarts entre les budgets 2018 et 2019

1. Administration communale

C = Charges et R = Revenus

Surligné = participation à une charge cantonale ou à une association de commune

No compte		Différence	Explication
1002.306	-	1'390 C	Réduction de 5% des indemnités pour les heures et vacations de la municipalité.

[2] Revenus et charges avec effet sur les liquidités.

1100.301	+	15’021 C	Augmentation du taux d’activité de 10% d’un poste administratif et annuités annuelles de l’ensemble du personnel.
1100.303	+	5’450 C	Adaptation des cotisations en lien avec l’augmentation des charges salariales et augmentation des cotisations à charge de l’employeur uniquement (cotisations allocations familiales et frais d’administration).
1100.305	+	3’200 C	Pas de commentaire particulier.
1100.318.01	+	5’480 C	Adaptation des frais d’affranchissement, de communication, d’honoraires divers et de frais de contentieux.
1100.318.02	+	2’747 C	Indexation des différentes assurances et provision pour d’éventuelles franchises à payer.
1100.352.00	-	3'543 C	Diminution des coûts relatifs aux lignes du trafic régional. *En 2019, un remboursement des indemnités indûment perçues par CarPostal sera effectué.*

2. Finances

No compte		Différence	Explication
2100.400.01	+	233’850 R	Augmentation liée au nouveau taux d’imposition (Fr. 163’000), à l’indexation et à l’arrivée estimée de 20 nouveaux habitants.
2100.400.02	+	29’005 R	Même remarque que compte 2100.400.01 (augmentation liée au nouveau taux d’imposition représente Fr. 19’000.-)
2100.401.01	-	17’223 R	Recettes fiscales 2019 estimées par l’ACI sur la base des comptes 2017, soit une perte de 54%. *Les simulations de l’UCV tablaient sur une perte de 66% à 70%.*
2100.401.02	-	2’100 R	Recettes fiscales 2019 estimées par l’ACI sur la base des comptes 2017
2100.441	+	5’000 R	Adaptation relative au nouveau taux d’imposition.
2100.451	+	5’033 R	Compensation du canton aux pertes des personnes morales liée à l’anticipation de la RIEIII.
2200.318	+	4’300 C	Droit de garde des actions de la romande énergie pris en compte et commission de courtage versée directement lors d’emprunt.
2200.322	+	5’252 C	Charge d’intérêts excédentaire non attribuée à un poste de bilan. Cet excédent est expliqué par les coûts de transformation du Pressoir financés à hauteur de Fr. 669 900.- par la vente d’actions de la Romande énergie en 2010. Les travaux de rénovation n’ayant pas débuté, ces liquidités ont été utilisées pour financer l’adhésion à l’AIAE qui a pu être immédiatement amortie grâce à un fond de réserve. *Pour rappel les fonds de réserve du bilan ne correspondent pas forcément à des liquidités.*
2200.352	+	55’589 C	La péréquation directe est calculée, par le canton, en fonction de la valeur du point d’impôt 2017 corrigé (valeur Fr. 40'913.-). Le nombre de point d’impôt payé à la péréquation s’élève à 20.01 (18.80 selon budget 2018). En se basant sur la valeur du point d’impôt 2019 estimée à Fr. 42'077.-, le solde à payer s’élève à Fr. 23'289.-
2200.452	+	23’839 R	Ce compte est constitué du retour de la péréquation (population, solidarité et dépenses thématiques) basé sur les chiffres 2017. La simulation avec un nombre d’habitant de 1’300 habitants et l’effort de 5 points supplémentaires fourni par la population de Bottens donne un solde en notre faveur de respectivement Fr. 12'793. – et Fr. 57'212.- soit un total

			de Fr. 70’005.-
			La péréquation directe nette résulte du compte 2200.352 retranché du compte 220.452. Selon la simulation effectuée, la péréquation directe nette s’élève à 250'594 au lieu de 297'310, soit un solde en notre faveur net de Fr. 46'716.-
2300.480	-	189’616 R	Les comptes sont équilibrés par un prélèvement sur le fond de réserve général.
			Le budget 2019 est déficitaire à hauteur de Fr. 196’296.-

3. Domaines et bâtiments

No compte		Différence	Explication
3100.301	+	7’126 C	Travaux de paysagisme effectués depuis 2018 par un employé communal. Antérieurement, ceux-ci étaient exécutés par une entreprise externe pour un montant de Fr. 8'130.- comptabilisé sous le compte 4300.312.
3100.311	-	7’000 C	Pas de renouvellement des places de jeux et peu de frais d’entretien des arbres. Nouveaux coûts relatifs à l’éco-désherbage faisant suite à l’interdiction de l’utilisation du glyphosate par les communes.
3100.390	+	7’333 C	L’employé communal est affecté à hauteur de 40% minimum aux espaces verts. Cette répartition est conforme aux comptes 2017.
3200.435	-	2'500 R	Adaptation des recettes liées à la mise de bois.
3520.314	+	4'100 C	Remplacement de la porte du congélateur communal et rhabillage de l’encadrement (Fr. 3'600.-)
3532.314	+	12'000 C	Hausse du budget alloué aux frais divers d’entretien (Fr. 7'000.- au lieu de Fr. 5'000) et réfection provisoire de l’escalier extérieur Fr. 5'000.-
3533.330	-	3'324 C	Le bâtiment du Pressoir sera amorti l’année qui suivra la clôture du projet conformément au préavis 2016-06.
3534.314	-	5'760 C	L’appartement situé à l’étage n’est plus loué depuis le 1er mars 2018.
3534.423	-	6'400 R	Même remarque que ci-dessus. *La différence entre le loyer payé et encaissé correspond aux charges.*
3540.311	+	8'700 C	Achat de 10 tables (Fr. 7'700.-) pour la salle polyvalente.
3540.314	+	21'800 C	Entretien indispensable des engins de gymnastique (Fr. 17'000.-) et armoire pour Croqu’Lionceaux (Fr. 4'200.-).
3540.331	-	8'696.00	Plus d’amortissement des façades et des issues de secours. Postes de bilan entièrement amortis à fin 2018.
3541.322	+	5'300 C	Charge d’intérêts allouée au bâtiment du Battoir.
3541.331	+	17’800 C	Amortissement du bâtiment du Battoir.
3580.314	+	8'000 C	Système d’alarme incendie et mise en place d’un tube à clé pour le service incendie.
3580.331	-	4'381 C	Mobilier scolaire acheté en 2006 complétement amorti.
3590.311	-	5’800 C	Plus de frais liés à la place de rangement extérieure.
3590.314	+	7'600 C	Réfection du dallage et création d’un barbecue.

4. Travaux

No compte		Différence	Explication
4200.318	+	2'950 C	Pas de commentaire particulier.
4300.312	-	2'000 C	Les frais de paysagisme ont été repris dans le compte 3100.301 car la nature 312 ne permet pas le paiement de salaire. Un montant de Fr. 8'000.- a été attribué pour l'achat de décorations lumineuses professionnelles d'occasion.
4300.314	-	11'800 C	Le budget 2018 tenait compte du remplacement des candélabres de la route de Poliez-le-Grand à hauteur de Fr. 15'000.-
4300.331	-	14'158 C	Le poste de bilan 1410.01 concernant divers travaux sur les routes et les candélabres a entièrement été amorti. L'amortissement de la réfection de la route de Froideville débutera en 2020.
4300.390	-	3'112 C	Allocation des coûts de l'employé d'exploitation à hauteur de 35% au lieu de 40%. Conforme aux comptes 2017.
4500.314	-	6'974 C	Le budget 2018 prévoyait un montant de Fr. 9'000.- pour l'aménagement et la décoration du compacteur. Ce montant a été réduit à Fr. 2'000.-
4500.318	-	5'000 C	Pas de commentaire particulier.
4500.434.01	-	5'679 R	La taxe forfaitaire ne doit pas représenter plus de 60% des charges. Afin de respecter ce principe, la taxe forfaitaire a été adaptée à Fr. 75.- à compter du 1er janvier 2019. L'élimination des déchets urbains doit être financée en totalité par le revenu des taxes (taxe pondérale et taxe forfaitaire). Seuls les déchets spéciaux des ménages et les déchets de voirie peuvent être financés par l'impôt. La municipalité renonce à augmenter la taxe pondérale dans la mesure où le chapitre est équilibré par l'intermédiaire d'un ancien fond de réserve créé en 1999.
4500.435.02	+	6'500 R	Les revenus liés à la vente de métal et de fer blanc n'étaient pas apparents sur la facturation des anciens transporteurs. Ceux-ci sont désormais dûment comptabilisés. De plus, les revenus liés à la vente de papier sont désormais comptabilisés sur ce compte.
4500.481	-	8'930 R	Pas de commentaire particulier.
4600.318	+	5'821 C	Augmentation des frais d'étude relatifs à la régionalisation de la station d'épuration (+ Fr. 5'500.- soit un total de Fr. 10'000.-).
4600.381	-	38'729 C	Pas de commentaire particulier.
4600.434.01	-	7'825 R	Adaptation du volume de m^3 d'eau épuré.
4600.434.02	-	30'000 R	Pas de taxes uniques de raccordement attendues pour l'exercice 2019.

5. Instruction publique et cultes

No compte		Différence	Explication
5100.352	+	12'425 C	Augmentation de Fr. 603.50 à Fr. 631.90 par habitant par rapport au budget 2018. Le budget 2018 se basait sur 1'320 alors que le budget 2018 se base sur 1'300 habitants.
5200.352	+	12'425 C	Voir remarque ci-dessus.
5800.365	-	4'000 C	Plus de charges liées au remplacement du mécanisme des cloches de l'église catholique.

6. Police

Pas de commentaire particulier.

7. Sécurité sociale

No compte		Différence	Explication
7200.351.01	-	35'606 C	La péréquation indirecte (=facture sociale) est calculée, par le canton, en fonction de la valeur du point d'impôt corrigé 2017 (valeur Fr. 40'913.-) et des recettes conjoncturelles 2017. Le nombre de point d'impôt payé à la péréquation s'élève à 15.78 (15.02 selon le budget 2018). Un solde à payer de Fr. 4'000.- est attendu. Celui-ci est expliqué par une valeur du point d'impôt attendue supérieur à la valeur 2017 et à des impôts conjoncturels plus faibles.
7200.351.03	-	15'166 C	Pour une meilleure lisibilité des comptes, la participation au financement de Croqu'Lionceaux fait l'objet d'un nouveau compte. Le budget 2018 tenait compte des coûts de la nouvelle UAPE à hauteur de Fr. 36'000.-. Le présent budget comporte cependant les charges liées à la fréquentation d'enfants de Bottens dans des UAPE environnantes à hauteur de F. 26'000.- Les heures d'accueil préscolaire attendues pour 2019 sont en baisse en faveur de l'accueil de jour (maman de jour). Il résulte de ce transfert une diminution des coûts.
7200.365.01	+	24'000 C	Subvention attribuée à la structure d'accueil Croqu'Lionceaux.
7200.365.02	-	15'166 C	Baisse des coûts expliquée par la dissolution partielle d'un fond des communes. Les coûts de l'AVASAD seront entièrement repris par le canton dès 2020 en échange d'une bascule de 1.5 point d'impôt.

8. Services industriels

No compte		Différence	Explication
8100.311	-	12'000 C	Plus de frais liés à l'achat des éco-fontaines.
8100.312	+	10'916 C	Hausse de 5.12 centimes du prix du m^3 d'eau vendu par l'AIAE et prise en compte de l'augmentation de l'achat d'eau consécutif à la reprise prévue en 2019 par l'AIAE de l'eau de la mine.
8100.331	-	20'466 C	Investissement du captage des sources entièrement amorti en 2018.
8100.434	-	17'472 R	Pas de taxes uniques de raccordement attendues pour l'exercice 2019.
8100.435	-	7'175 R	Conforme aux comptes 2017.

6. Plan d'investissement

La Municipalité joint au présent préavis le plan d'investissement pour la période 2019-2022.

7. Proposition de la Municipalité

Le projet de budget des comptes de fonctionnement 2019 présente un excédent probable de charges (déficit) de **Fr. 196'296.-** pour un total de dépenses de Fr. 5'133'817.-

La Municipalité propose de compenser cet excédent probable de charges par un prélèvement sur le compte 2820.00 « Fond de réserve général » qui s'élevait à Fr. 667'082.26 au 31.12.2017.

Ceci exposé, la Municipalité vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE BOTTENS

- vu le préavis municipal no 2018-10 ;
- considérant que cet objet figure à l'ordre du jour ;
- ayant pris connaissance du rapport de la Commission des finances

DECIDE

d'accepter le budget 2019 tel que présenté.

Au nom de la Municipalité de Bottens

Le Syndic	Le Secrétaire
L. Imoberdorf	P. Gerber

Remarque : Les budgets des associations intercommunales (ASIRE, AIAE, SDIS Haut-Talent et groupement forestier de la Menthue) sont disponibles sur demande auprès de notre administration

Annexes : -projet de budget 2019 des comptes de fonctionnement
-formulaire officiel destiné au Département de l'Intérieur
-plan d'investissement pour la période 2018-2022

Responsable du dossier : Laurent Imoberdorf